

Appel à candidature

CAHIER DES CHARGES

Autorisations d'occupation temporaire du domaine public (AOT)
dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine,
au Centre Culturel Le Sud et Artothèque
samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026
9h-18h00

Article 1 : Le contexte

La 43ème édition des Journées européennes du patrimoine se tiendra les 19 et 20 septembre prochains. Cette édition mettra à l'honneur deux thématiques : « **Patrimoine de la photographie** », à l'occasion du Bicentenaire de la Photographie, et « **Patrimoine en péril : raviver, résister, réimaginer** », thème retenu à l'échelle européenne.

Le Centre Culturel Le Sud et l'Artothèque ont élaboré une programmation riche et diversifiée en étroite collaboration avec Karl Kugel, la Cie Karambolaz et le collectif Architecture et Habitat. Pensée pour faire écho aux deux thématiques de cette 43ème édition, elle s'adresse à un large public en proposant une offre culturelle diversifiée. Au programme : des visites architecturales théâtralisées imaginées par la Cie Karambolaz et le collectif Architecture et Habitat, des randonnées-croquis en milieu urbain animées par des architectes, une conférence-performance de Karl Kugel, des ateliers créatifs autour de l'architecture (modelage de cases créoles et construction d'un habitat collectif) ainsi qu'une conférence-débat consacrée à la restauration du patrimoine.

Afin d'offrir un accueil de qualité et de prolonger l'expérience de visite, le Centre Culturel Le Sud et l'Artothèque souhaitent proposer au public un espace de petite restauration mettant en valeur une offre variée, conviviale et de qualité. Cet espace leur de profiter d'une restauration rapide élaborée à partir de produits frais, en privilégiant autant que possible les productions locales.

L'offre de restauration pourra comprendre une sélection de produits salés et sucrés, élaborés à partir de produits frais et, dans la mesure du possible, locaux : crêpes sucrées et salées, spécialités réunionnaises (samoussas, bonbons piment...), pâtisseries et gâteaux lontan, ainsi qu'une gamme de boissons chaudes et de boissons fraîches non alcoolisées. Cette offre de restauration contribuera à faire du Centre Culturel Le Sud et de l'Artothèque un véritable lieu de vie, de rencontre et de convivialité, favorisant les échanges entre les visiteurs, les artistes et les partenaires culturels.

Elle se déroulera dans les créneaux horaires décrits ci-dessus avec une capacité d'accueil de **400 à 500 personnes par jour**. Les visiteurs pourront consommer sur place et utiliser tables (10) et bancs (20) mis à disposition par le Département de La Réunion.

Un espace de restauration de 30m2 avec des arrivées électriques seront fournies par le Département.

Le site sera sous surveillance avec la présence d'agents de sécurité.

Pour cet événement, des autorisations d'occupation temporaire du domaine public sont consenties au profit d'acteurs privés, afin de proposer aux usagers une offre diversifiée de petite restauration.

Article 2 : Description des activités recherchées

1. Les besoins en termes de petite restauration :

3 emplacements dans une pièce de 30 m2 soit 10m2 environ par prestataire.

2. Les prestations attendues :

- des crêpes salées et sucrées ;
- des spécialités réunionnaises telles que les samoussas, bonbons piments et autres bouchées traditionnelles ;
- des pâtisseries et gâteaux lontan et tisanes/infusions traditionnelles de La Réunion ;
- une sélection de boissons chaudes et de boissons fraîches non alcoolisées (dont jus de fruits frais, jus de canne).

Les prestataires disposeront de tables uniquement. Tout autre matériel sera fourni par leurs soins (réfrigérateur notamment).

3. Les restrictions, interdictions et exclusions à l'activité :

- la vente de boissons alcoolisées est interdite sur le site,
- la publicité sur site est prohibée (*banderolles, affiches, distribution de tracts, enseignes ...*).

Conformément à l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

Aussi, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine de 2026, la redevance forfaitaire est fixée, pour la durée de l'évènement, comme suit :

90 € pour deux jours : samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026

Ce tarif comprend la fourniture en électricité et un emplacement déterminé sur site.

Le soumissionnaire fera connaître au Département le nom de son enseigne qu'il souhaite faire apparaître sur le kiosque.

L'attention du soumissionnaire est appelée sur le fait :

- La livraison du matériel est possible la veille soit le 18 septembre 2026, de 15h à 17h. Celui-ci sera stocké dans une salle prévue à cet effet.
- Le site sera accessible les 19 et 20 septembre 2026 à partir de 7h30.
- La vente est possible les 19 et 20 septembre 2026 de 9h à 17h.
- Le matériel devra être retiré et récupéré le 20 septembre de 17h à 18h.

Une fois le soumissionnaire choisi, un arrêté d'occupation temporaire sera rédigé et signé entre le représentant de l'entité commerciale et le Président du Département de la Réunion.

Article 3 : Tarification de l'occupation

Article 4 : Désignation des pièces à fournir

Les éléments d'informations suivants sont demandés :

Pour les personnes physiques :

- Pièce d'identité, justificatif de domicile, profession, régime.

Pour les sociétés ou autres personnes morales :

- Nom du (ou des) dirigeant (s), du (ou des) représentant(s) légal (légaux), ou de la (ou des) personne(s) dûment habilitée(s) et copie du document d'identité, si appartenance à un groupe, nom et organigramme du groupe
- Extrait KBis

Pour les personnes physiques ou les sociétés :

- RIB
- Police d'assurance,
- Registre du commerce et des sociétés ou toute attestation relative à l'exercice de l'activité considérée,
- Attestation hygiène et sécurité,
- Déclaration DAAF,
- Nature et puissance nominale des appareils électriques utilisés,
- Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses **obligations fiscales et sociales** pour les trois dernières années ou les trois derniers exercices clos.

Article 5 : Critère de sélection des candidats

Le choix du candidat s'effectuera sur la base des critères suivants :

- **Tarifs pratiqués** : le candidat produira le détail des prix selon les articles vendus. *Le tarif de location restant attractif, en contrepartie, le prestataire devra offrir des prix compétitifs sur ses mets et boissons, adaptés à une clientèle principalement familiale. Cette approche permettra d'assurer un équilibre entre l'accessibilité de l'événement et la satisfaction des participants en matière de restauration.*
- **Originalité et diversité** des produits proposés ;
- **Capacité de production** : le candidat s'assurera d'un stock suffisant afin de satisfaire la clientèle sur les plages horaires indiquées à l'article 1
- **Composition et capacité du personnel** : le personnel devra être formé et présent en nombre adapté pour répondre à la demande des usagers.

Article 6 : Dépôt des offres

Le candidat déposera son (ses) offre(s) au plus tard : **Le 28 août 2026 à 12h (horaire de La Réunion)**

- soit par voie de courrier électronique à l'adresse mail suivante : lesud@cq974.fr
- soit remis en **maines propres** contre récépissé au

Centre Culturel Le
Sud/Artothèque
Département de la Réunion
60, rue Victor Le Vigoureux
BP 343
97410 Saint-Pierre

Cet envoi ou ce dépôt comprendront l'ensemble des documents cités dans l'article 4 avec en libellé ***Candidature à l'offre JEP – du 19 et 20 septembre 2026 – CCLS***

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez adresser vos demandes par courriel à : lesud@cq974.fr